

# Modèle 4 - Qu'est-ce que l'épreuve pratique ?

Décret du 20/12/2011 paru le 29/02/2012 – Arrêtés d'exécution du 13/09/2012

Si le candidat a introduit une demande de modèle 4 au gouverneur, il doit passer un test théorique auprès de la police locale. Ensuite le gouverneur lui délivrera une attestation en vue de l'obtention d'une autorisation, il peut, pendant cette période, se préparer à l'épreuve pratique dans un stand de tir agréé : il s'agit de « l'attestation en vue de préparer l'épreuve pratique » qui, outre la LTS provisoire, la LTS ou la carte de tireur occasionnel, permet à son titulaire d'accéder au pas de tir et de manipuler une arme alors même qu'il n'est pas encore titulaire d'une autorisation de détention d'arme à feu.

Cela doit se faire avec une arme et des munitions qui lui sont mises à disposition sur place et uniquement à cette fin par l'exploitant (arme détenue sous modèle 4 par le stand de tir), le titulaire de l'autorisation de détention de cette arme ou le titulaire d'une licence de tireur sportif. À la fin de cette période, le demandeur doit réussir l'épreuve pratique, sinon l'autorisation est refusée.

Il ne s'agit pas d'une épreuve de tir, mais bien d'une épreuve pratique portant sur l'exécution, sans danger, des opérations suivantes :

- charger, décharger, armer, désarmer, tirer et procéder au démontage sommaire de l'arme (usuellement dénommé « démontage de campagne ») ;
- porter, manipuler et utiliser l'arme dans un stand de tir;
- utiliser les organes de visée, contrôler le recul et la direction du tir.

Le demandeur passe l'épreuve pratique auprès d'un service de police ou d'une école de police agréée de son libre choix ;

Le demandeur devant subir une épreuve pratique le fait avec une arme à feu du type de celle faisant l'objet de la demande auprès du Gouverneur. Il s'agit plus particulièrement des types suivants :

- les revolvers,
- les pistolets,
- les armes à feu d'épaule (canon lisse ou canon rayé),

Pour passer cette épreuve, le demandeur peut tirer et manipuler une arme sans autorisation.

Une attestation reprenant le résultat de cette épreuve réalisée par un moniteur de tir de la police (mentionnant le type d'arme utilisée) est communiquée au demandeur.

## **Exemptions de l'obligation de passer l'épreuve pratique :**

- La personne qui établit exercer ou avoir exercé au cours des cinq dernières années une activité professionnelle ou sportive régulière et continue de minimum six mois, pour laquelle il a détenu ou porté une arme à feu d'un type comparable à celle pour laquelle il a fait la demande ;
- La personne qui est déjà titulaire d'une attestation selon laquelle il a réussi une épreuve pratique avec une arme à feu du même type que celle pour laquelle il a fait la demande
- Les titulaires d'un permis de chasse valide, pour autant que leur demande concerne une arme à feu longue autorisée à cette fin, là où le permis de chasse est valable ;

- Les titulaires d'une licence de tireur sportif, pour autant que leur demande concerne une arme du même type qu'une arme pour laquelle ils ont déjà réussi une épreuve pratique dans le cadre de l'obtention de leur licence ;

L'exemption de l'épreuve pratique peut uniquement être constatée par le gouverneur. Le demandeur qui invoque une exemption doit lui-même en apporter la preuve.

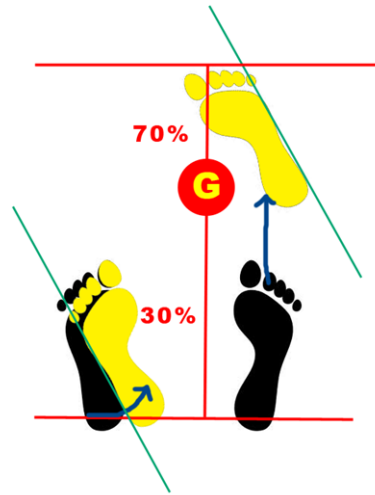
**Connaissances de base à connaître pour le test pratique :**



Prise en main correcte d'une arme de poing.

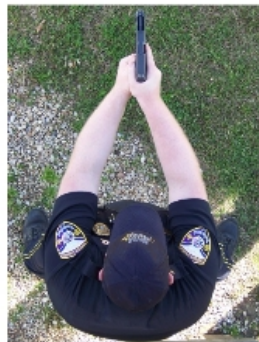


Vocabulaire précis des parties d'un pistolet

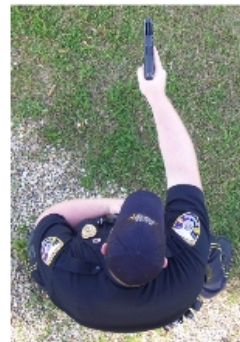


### Tir une seule main (forte ou faible)

The more commonly taught stance is the combat position or isosceles stance, so called because your arms are extended away from your chest like two equal sides of a triangle. As your firearm comes out and up, you face the suspect squarely, and if you are right-handed, you move your left foot straight out to the left so your legs are in a solid, braced position should you want to move to cover, engage a second opponent, etc. Bend your torso slightly forward from the hips and flex your knees to assume a crouch similar to that of a baseball infielder. As your arms move up for the supported grip, you thrust your hands out at the midline of your body, straight out from your chest. Neither arm dominates; in the final on-target position, both are pointed straight toward your assailant. Your wrists, elbows and shoulders are firmly locked, with the muzzle of your weapon at or just slightly below eye level. In effect, your firearm becomes an extension of your arms and fingers. Remember, straight arms help to shoot straight. Also, they carry the recoil back into your shoulders to help reduce the shock to your hands and keep you from “bouncing” off target when you fire.



Isosceles Two-Hand Grip



Isosceles One-Hand Grip

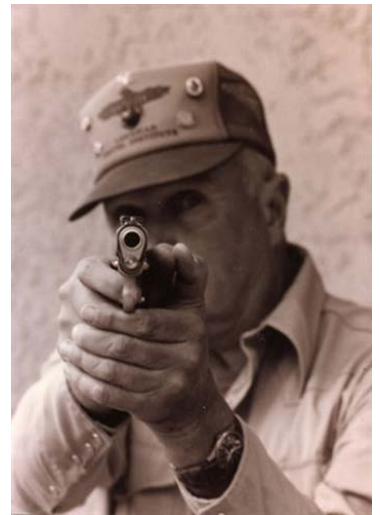
Crouching lets you get your weapon up and “on” quicker. Both your weapon and your eyes are at about the chest level of the suspect, which should help your aim. Also, the crouch provides better balance.

Stance is largely a matter of personal preference and varies markedly from shooter to shooter. Each shooter must experiment to determine the stance or position best suited to his physical conformation, while providing the greatest degree of stability for his body. Basically, the feet should be spread comfortably at approximately shoulder width, supporting the body weight equally. They should be on a line facing about 45 degrees to the

### Tir à deux main en position Isocèle

## GUNSITE FIREARMS SAFETY RULES

1. *All* guns are *always* loaded.
2. *Never* let the muzzle cover anything which you are not willing to destroy.
3. Keep your finger *OFF* the trigger until your sights are on the target.
4. *Always* be sure of your target.



« Dans la Navy SEALs aujourd'hui, les règles de Cooper sont si importantes qu'une seule violation de la règle peut être suffisante pour vous expulser d'un peloton. Au centre de formation des Marines la violation de la règle de sécurité entraîne l'expulsion du corps des Marines. Ce ne sont que deux indications sur la façon dont les règles de Cooper sont encore d'actualité ». **Jeff COOPER: Son apport**

### Pour les épreuves Gouverneur (modèle 4) :

Vous devez vous munir de :

- Votre carte d'identité
- L'attestation de réussite de l'épreuve théorique passée à la police (obligatoire).

### Compétences attendues :

**1° Sortir l'arme de sa valise**, la diriger vers la cible, la décadenasser ou ôter son dispositif de blocage et vérifier qu'elle est bien vide.

Vous devez vous présenter à l'examineur avec une arme vide légalement détenue, transportée sous clef et munie d'un dispositif interdisant son utilisation. Les munitions ne peuvent pas être dans la même valise que l'arme.

- Le détenteur légal de l'arme vous accompagnera et sera muni de l'autorisation ORIGINALE de détention afférente au transport (modèle 4, modèle 9 ou autres) ainsi que de sa carte d'identité. Il pourra accompagner le candidat sur le pas de tir en qualité d'observateur, mais ne pourra en aucun cas intervenir. (La non observation de ces règles de base est déjà une cause d'échec en soi).
- Nous sommes chargés par la législation de contrôler si vous avez acquis des AUTOMATISMES DE SÉCURITÉ lors des manipulations d'une arme. Vous vous serez familiarisé à cette arme et vous serez capable d'effectuer les manœuvres suivantes en toute sécurité :
- S'il s'agit d'un revolver :
  - basculer le barillet, contrôler qu'il est vide, et poser l'arme barillet ouvert et canon dirigé vers les cibles.
- S'il s'agit d'un pistolet :

- ôter le chargeur, manipuler la glissière vers l'arrière et la caler en position ouverte, constater de visu que la chambre est bien vide, poser l'arme sur la table côté fenêtre d'éjection vers le haut et canon dirigé vers les cibles.

Toujours se rappeler que toute première ET dernière manipulation d'une arme consiste à s'assurer de sa vacuité (percuter à vide en direction des cibles pour s'en assurer avant de ranger l'arme)

## **2° Alimenter correctement l'arme :**

Pour un revolver : (toujours laisser une chambre vide et tenir compte du sens de rotation du barillet). Le tenir correctement, canon dirigé vers les cibles, n'ayant aucun doigt sur la queue de détente. Refermer le barillet, l'arme toujours dans la bonne direction, la saisir pour le tir sans engager le doigt sur la détente et la poser sur la table de tir, sans la lâcher, canon toujours correctement dirigé et index posé le long de l'arme sur le pontet, chien (marteau) à l'abattu.

Pour un pistolet : garnir le chargeur, l'engager dans l'arme pointée en direction des cibles sans poser le doigt sur la queue de détente, rabattre la glissière, soit en manipulant l'arrêteur de glissière soit, en la manipulant directement canon toujours dirigé vers les cibles et index posé le long de l'arme sur la carcasse. Poser l'arme sur la table, canon en direction des cibles, sans la lâcher, le doigt posé le long de l'arme sur le pontet.

Avoir toujours à l'esprit : on ne lâche jamais une arme fermée et/ou chargée avec le chargeur ou le barillet garni sur la table de tir quelques soient les circonstances.

## **Lorsque l'examineur vous demandera d'effectuer votre tir :**

Ne poser l'index sur la queue de détente que lorsque vous serez en visée. Vous devez contrôler la direction de votre tir et le recul de votre arme. Il sera tenu compte également du groupement de la précision de votre tir.

## **Il vous sera aussi demandé de réagir à l'un ou plusieurs des cas de figure suivants :**

### 1° Long feu (C'est-à-dire que le coup ne part pas)

Surtout ne pas tirer le coup suivant (pourquoi... ? Expliquez...). Maintenir fermement l'arme, doigt posé sur le pontet, canon pointé vers les cibles, afin que, si le coup part, il soit tiré en sécurité. Attendre 30 secondes.

Ensuite, et seulement ensuite :

- S'il s'agit d'un revolver : le maintenir pointé vers les cibles, ouvrir le barillet, ôter toutes les cartouches, poser l'arme sur la table et écarter la cartouche défectueuse, la disposer dans le réceptacle adéquat s'il existe ou la remettre à un responsable, regarnir le barillet avec les munitions restantes et reprendre le tir.
- S'il s'agit d'un pistolet : en maintenant l'arme vers les cibles et le doigt sur le pontet
  - 1 - ôter le chargeur et le poser sur la table.
  - 2 - manipuler et caler la glissière vers l'arrière pour vérifier la chambre (elle pourrait être vide si le chargeur n'a pas réalimenté l'arme, par exemple), et extraire la cartouche défectueuse,

poser l'arme sur la table, fenêtre d'éjection vers le haut. Écarter la cartouche défectueuse et la mettre dans la boîte prévue à cet effet ou la remettre à un responsable.

3 - réintroduire le chargeur et manipuler la glissière pour reprendre le tir. Aussi bien pour le revolver que le pistolet, restez vigilant pour la suite du tir avec la même boîte de munitions.

Remarque : la cartouche défectueuse se reconnaît par le fait que l'amorce présente une trace de percussion mais est toujours complète (douille + projectile inclus).

### 2° Coup faible (Faible détonation)

Idem que le long feu. Mais obligation de vérifier la vacuité du canon ! (au moyen d'une baguette de nettoyage, par exemple). Les douilles et cartouches extraites ne laisseront apparaître rien d'anormal.

Remarque : dans le cas du pistolet, la manipulation de la glissière laissera apparaître une douille vide et percutée ce qui en soit est anormal puisqu'une munition normalement tirée doit être éjectée de l'arme. Restez vigilant pour la suite du tir avec la même boîte de munitions.

Dans le cas où il est matériellement impossible de vérifier la vacuité du canon ou de le déboucher, remettre l'arme en sécurité, apposer un repère visible et interpellant afin de signaler que l'arme est hors d'usage. La séance de tir est terminée !

### 3° Enrayage (avec le pistolet)

Raté d'alimentation ou raté d'éjection, une cartouche pleine ou tirée reste coincée dans la chambre ou la fenêtre d'éjection. Canon dirigé vers les cibles, caler la glissière en arrière, ôter le chargeur et le poser sur la table. Évacuer la douille ou la cartouche. Contrôler la chambre, remettre le chargeur et reprendre le tir.

Dans le cas du raté d'alimentation, il peut arriver que la cartouche incriminée bloque le chargeur dans son logement. Dans ce cas, ôter la cartouche manuellement avant de procéder à l'enlèvement du chargeur. Contrôler la munition en cause et si elle est abîmée, procéder comme pour un long feu (réceptacle adéquat).

### 4° Demande d'un arrêt de tir (Cessez le feu ou halte au feu)

(Pour laisser pénétrer quelqu'un sur le pas de tir pour accéder aux cibles, par exemple)

Tout en maintenant l'arme pointée vers les cibles :

- Pour un revolver : rabattre manuellement le chien si celui-ci est au cran d'armé, ouvrir le barillet et le vider, poser l'arme vide, barillet ouvert et canon vers les cibles sur la table. Reculer à un mètre de la table et attendre l'autorisation de reprendre le tir.
- Pour un pistolet : ôter le chargeur et le poser sur la table, manipuler la glissière pour extraire la cartouche engagée dans la chambre, s'assurer visuellement que l'arme est bien vide, bloquer la glissière en position arrière, poser l'arme sur la table, canon vers les cibles. Vider le chargeur, poser les cartouches et le chargeur vide sur la table et reculer à un mètre de la table, attendre l'autorisation de reprendre le tir.

#### 5° Quitter le pas de tir ne serait-ce qu'un court instant

- Idem arrêt de tir. (Rappel : on ne touche jamais aux armes d'un autre tireur sans son autorisation expresse).

#### 6° Demande de déplacement de l'arme dans le pas de tir

- Amener la valise ou la housse près de l'arme. Les mesures de sécurité de base ayant été prises (procédure arrêt de tir), l'arme doit être replacée en sécurité dans sa valise ou sa housse, fermer celle-ci puis effectuer le déplacement. Récupérer les cartouches sur le plan initial et procéder au changement. Pour reprendre le tir, répéter les manœuvres du point 1°.

#### 7° Défectuosité de l'arme

Si une pièce se brise dans votre arme, que le chien (le marteau) est armé et qu'il est devenu impossible de le rabattre.

- Pour un revolver : il ne vous sera plus possible d'ouvrir le barillet, donc de vider l'arme. Avant de la ranger correctement il sera donc indispensable de placer, entre l'arme et le chien un dispositif quelconque empêchant son rabattement et une percussion accidentelle entraînant le départ du coup. Cela peut être une cale en bois, en métal, un bout de carton voire même un colson. Il faut que ce dispositif soit bien fixé afin d'empêcher tout départ accidentel durant le transport.
- Pour un pistolet : si le chien est « à l'abattu », procéder comme ci-dessus (faire en sorte que le chien ne puisse plus faire fonctionner le percuteur) et ensuite vider le chargeur. Si le chien est armé, ôter le chargeur, manœuvrer la glissière afin d'éjecter la munition chargée ou l'ôter à la main ou avec un outil quelconque (cas d'un extracteur brisé).

Dans tous les cas, apposer un repère visible et interpellant afin de signaler que l'arme est hors d'usage !

#### 8° Fin, de la séance de tir

Amener la valise ou la housse près de l'arme.

Pour un revolver : diriger l'arme vers les cibles, contrôler que le barillet est bien vide, refermer celui-ci, replacer le dispositif de sécurité empêchant le tir et mettre le revolver dans sa housse ou sa valise. Refermer à clef le contenant.

Pour un pistolet : diriger l'arme vers les cibles, contrôler que la chambre est bien vide, ramener la glissière vers l'avant, percuter, replacer le dispositif de sécurité empêchant le tir et mettre l'arme dans sa housse ou sa valise. Le chargeur également dans la housse ou à part après avoir contrôlé qu'il est bien vide. Refermer à clef le contenant.

**Toutes ces opérations doivent être effectuées avec une certaine aisance. N'oubliez pas qu'au moment de l'épreuve vous êtes censé être familiarisé aux manipulations de l'arme, au point de vue sécurité essentielle, indispensable, rédhibitoire.**

# Questionnaire unique – Licence de tireur sportif

## 1. Comment peut-on acheter une arme ?

- A. Il faut produire un extrait du casier à l'armurier.
- B. Avec une autorisation modèle 4 ou modèle 9.
- C. Il faut être inscrit dans un club de tir de défense ou être militaire.

## 2. Peut-on revendre des munitions ?

- A. Non
- B. Oui à toute personne qui en ferait la demande
- C. Oui mais uniquement à un détenteur d'un modèle 4 ou 9 ou à une personne agréée.

## 3. Peut-on porter une arme dans la cafétéria d'un stand de tir ?

- A. Oui car c'est une dépendance du stand de tir.
- B. Non sans condition.
- C. Oui pour autant qu'elle soit déchargée et que la sécurité soit mise.

## 4. Où peut-on tirer avec une arme ?

- A. Dans tous les endroits où je peux détenir légalement mon arme et en prenant toutes les précautions utiles pour éviter tout accident.
- B. Dans tout endroit où je ne risque pas d'accident
- C. Lors d'une chasse pour une arme de chasse, dans un stand de tir agréé ou en cas de légitime défense.

## 5. Une arme soumise à autorisation peut-elle être prêtée à un tiers dans un stand de tir ?

- A. Oui à condition de respecter les mesures de sécurité
- B. Uniquement si le prêteur et l'utilisateur détiennent une autorisation de même type d'arme.
- C. Non, en aucun cas.

## 6. Dans quelles circonstances peut-on parler de légitime défense ?

- A. Uniquement lorsqu'il y a nécessité immédiate pour la défense de personne avec une violence proportionnelle à l'attaque.
- B. Pour la défense des personnes et des biens.
- C. Pour ma défense ainsi que celle des personnes vivant sous mon toit.

## 7. Que faut-il faire en cas de changement de domicile ?

- A. La déclaration à l'administration communale suffit
- B. Avertir le gouverneur de province du nouveau domicile.
- C. Avertir la police du nouveau domicile.

## 8. Que faut-il faire en cas de perte, destruction ou vol de l'arme ?

- A. Faire une déclaration sans délai à la police ainsi qu'au gouverneur de province
- B. Faire une déclaration à la police dans les 48 heures.
- C. Faire une déclaration à l'administration communale.

## 9. Pour quel nombre d'armes doit-on posséder une autorisation de dépôt d'armes soumises à autorisation ?



- A. 5 armes de calibre différent.
- B. Le dépôt d'armes est supprimé.
- C. 10 armes.

**10. Lors d'une séance de tir combien de cartouches ou de plateaux devez-vous tirer au minimum pour obtenir un cachet sur votre carnet de tir ?**

- A. 10 cartouches ou 10 plateaux
- B. 20 cartouches ou 20 plateaux.
- C. 30 cartouches ou 25 plateaux

**11. Comment faut-il transporter une arme soumise à autorisation vers un stand de tir ?**

- A. Chargée et dans la gaine que je porte à la ceinture.
- B. Discrètement et non chargée dans la gaine que je porte à la ceinture.
- C. Non chargée, dûment emballée dans un coffret verrouillé et munie d'un dispositif empêchant le tir ou après avoir enlevé une pièce essentielle à son fonctionnement.

**12. Peut-on porter une arme dans son domicile ou sa résidence ?**

- A. Uniquement à l'intérieur de la maison et en restant invisible de la voie publique.
- B. Uniquement s'il s'agit de mon domicile privé.
- C. Non

**13. Un silencieux est :..... ?**

- A. Une arme (objet) prohibée.
- B. Une arme soumise à autorisation.
- C. Un objet sans qualification particulière.

**14. Quel âge faut-il avoir pour solliciter une arme soumise à autorisation ?**

- A. 21 ans
- B. 18 ans
- C. 16 ans

**15. Quand faut-il un permis de port d'arme soumise à autorisation ?**

- A. Pour le port public
- B. Pour le tir sportif.
- C. Pour la chasse.

**16. Qui est compétent pour compléter et signer un carnet de tir ?**

- A. Un président de club.
- B. Un breveté ADEPS OU vérificateur homologué
- C. Un membre du conseil d'administration du club.

**17. Qui est compétent pour la délivrance d'un permis de port d'arme ?**

- A. Le Procureur du Roi
- B. Le Ministre de la justice.
- C. Le Gouverneur de Province

**18. A quoi pourra servir la licence de tir sportif ?**

- A. Acheter une arme de la liste fédérale avec modèle 9.
- B. Acheter une arme avec autorisation délivrée par la police.
- C. Acheter une arme avec modèle 4 du gouverneur.

**19. Quelle est la différence entre un pistolet et un revolver ?**

- A. Le calibre et surtout la forme des cartouches.
- B. Le revolver est pourvu d'un barillet et le pistolet d'un chargeur.
- C. La grosseur de la poignée.

**20. Quelle est la différence entre un canon lisse et un canon rayé ?**

- A. Le canon est complètement lisse ou rayé en surface.
- B. Le canon lisse ne permet d'utiliser qu'un seul calibre.
- C. Les rayures internes du canon ont un effet stabilisant sur le projectile.

**21. De quoi est composée une cartouche ?**

- A. Chien, percuteur, gâchette et balle.
- B. Douille, amorce, poudre, balle ou chevrotines.
- C. Pontet, tête de gâchette, ressort récupérateur et balle.

**22. Sauf les détenteurs d'un permis de chasse ou d'une licence de tireur sportif, un tireur doit renouveler son autorisation de détention tous les.....?**

- A. 5 ans
- B. Jamais
- C. 10 ans

**23. Combien de LTS provisoire pouvez- vous détenir en même temps**

- A. 3
- B. 1
- C. 2

**24. Un chasseur, détenteur d'un permis de chasse validé, peut- il acheter un revolver de gros calibre?**

- A. Oui sans autorisation.
- B. Oui avec un modèle 9 délivré par la police.
- C. Oui avec une autorisation modèle 4.

**25. Avec votre licence provisoire, quand devez- vous passer les épreuves de tir ?**

- A. Le 6ième mois de validité de votre licence.
- B. Le premier mois de validité de votre licence.
- C. Quand vous le désirez

**26. Quelles sont les armes soumises à autorisation auprès du gouverneur de province?**

- A. Les armes anciennement appelées armes de défense.
- B. Les armes anciennement appelées armes de guerre.
- C. Toutes les armes à feu sauf celles en vente libre.

**27. Peut- on monter une lunette de visée nocturne sur une arme pour la chasse ?**

- A. Oui mais uniquement lors d'une partie de chasse.
- B. Oui avec l'accord du gouverneur de province.
- C. Non car cela devient une arme prohibée pour la chasse.

**28. Quels documents sont indispensables pour tirer dans un pays européen?**

- A. La licence de tireur sportif et l'autorisation de détention.
- B. La carte européenne et l'autorisation de détention.
- C. Le permis de port d'arme et l'autorisation de détention.

**29. Une arme soumise à autorisation peut-elle, être prêtée à un tiers?**

- A. Jamais.
- B. Oui sans condition
- C. Oui pour autant qu'il soit titulaire d'une autorisation pour un type d' arme similaire et de l'accord écrit du titulaire de l'autorisation de détention et qu'il soit en possession d'une copie de l'autorisation du propriétaire.

**30. Quel genre d'épreuve doit passer le tireur pour obtenir sa licence de tireur sportif ?**

- A. Une épreuve pratique devant un breveté ADEPS.
- B. Une épreuve théorique devant un breveté ADEPS.
- C. Une épreuve théorique et pratique devant un breveté ADEPS ou un examinateur agréé par l'Urstbf.